Vos correspondants locaux

Asnières-sur-Seine
M. MAILLE (intérim)
06 74 49 93 56

Bagneux
M. BOULARD
01 45 36 07 99

Bois-Colombes
M. LERICHE
06 61 95 40 60

Boulogne-Billancourt
Mlle LOYER
01 46 09 16 01

Clamart
Mme GIBERT
01 46 44 79 87

Clichy
M. JAIME
01 47 31 58 76

Colombes
M. AIT SI ALI
01 47 81 82 40

Courbevoie
M. PONSOT
01 43 33 57 57

Garches
Mme DIE
06 79 68 84 90

Issy-les-Moulineaux
Mme MAUBERT
06 72 37 86 33

La Garenne-Colombes
M. NAUD
01 56 83 28 50

Levallois-Perret
Mme CHLEQ
01 47 39 72 29

Meudon la Forêt
M. CONVERT
01 46 31 72 92

Montrouge
M. OUISTI
09 50 23 34 55

Nanterre
M. MAILLE
06 74 49 93 56

Neuilly-sur-Seine
M. DELORME
01 47 22 01 88

Puteaux
Mme KERMEZIAN
01 49 00 03 10

Rueil-Malmaison
M. RODRIGUEZ
06 24 33 70 31
Mme GARIDEL
06 85 26 35 18

Sèvres
M. MOLLET
06 72 27 74 43

St-Cloud
M. GRIGNON
01 41 31 21 67

Suresnes
M. COTARD
01 58 47 06 44

Villeneuve-la-Garenne
M. AZIZ-MORADI
01 47 98 34 43

Gennevilliers
Mlle HOURLIER
01 47 98 50 52

Départ

Natacha Carré, chargée de mission Cadre de vie, a quitté son poste pour de nouvelles responsabilités. Ses collègues ont été très heureux de travailler avec une personne aussi compétente. Nous lui souhaitons un bel avenir professionnel.

Rédacteur en chef: Cyrille BERTIN
Mise en page: Virginie PETIOT
Ont participé à la rédaction: Mokrane AIT SI ALI
Natacha CARRE
Denis MEYER
Ghyslaine DRECOURT
Dr Jean-Paul GOUVERNEUR
Benjamin CADRANEL
Tirage 800 ex.
N 59 - Avril 2010
ISSN 000 111 222
Dépôt légal 3ème trimestre 1996
Photographies : APF 92

A noter dans vos agendas!

6 juin 2010 :
Course des héros au départ de l'Ile de Monsieur dans le 92 (http://apf.aiderdonner.com/coursedesheros)

9, 10 et 11 juin 2010 :
Salon Autonomic de Paris

12 juin 2010 :
Journée handicap à Montrouge

26 juin 2010 :
Assemblée Générale de l'APF à Annecy

CONCEPTION • IMPRESSION • LOGISTIQUE
soregraph
• La solution pour commander en ligne
• La réponse à vos besoins d'impression
14bis rue Barbès – 92300 LEVALLOIS
Tél. 01 47 58 58 58 – Fax 01 47 58 44 55
Imprimé sur papier recyclé Cyclus Print certifié Ecolabel

Délégation départementale des Hauts-de-Seine -
1 bis avenue du Général Gallieni- 92000 NANTERRE
Tél:01.41.91.74.00
Fax:01.41.91.74.01
E-mail:dd92@apf.asso.fr

ZOOM 92

N°59/Janvier-Avril

Rejoignez-nous sur: dd92.blogs.apf.asso.fr

De Nouveaux Correspondants Locaux

Manifestation 27/03 «Ni pauvre, ni soumis»!

Lancement ateliers jeunes

Mise en accessibilité des transports publics

- Pour tous -

APF

Délégation des Hauts-de-Seine

Zoom n 59 • Janvier-Avril 2010 • Sommaire

Nouveaux Correspondants

Conseil départemental

04 • Manifestation 27/03
« Ni pauvre, ni soumis »

Cadre de vie

06 • Sos à la pompe!
En Bref - Le PAM 92

07 • Mise en accessibilité des transports publics

Vie de la délégation

08 • Les ateliers culturels

09 • Le concours des Uchroniales
Les ateliers jeunes

10 • Les sorties et séjours
Nouveaux Arrivants

SAVS-SAMSAH

11 • Les droits des malades et à la fin de vie

Edito

Chers adhérents,

2010 : Colère Noire des personnes en situation de handicap !
Cinq ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005, les inégalités s'aggravent, l'accroissement des charges liées aux dépenses de santé (forfaits hospitaliers, déremboursements de médicaments de première nécessité, franchises…) pénalise les plus démunis dont les budgets sont déjà serrés (personnes en situation de handicap, malades…)

MDPH : rien ne va plus ! Désengagement de l'Etat et conséquences.
La MDPH du 93 vient de se déclarer en état de danger imminent ! La contribution due par l'Etat à la MDPH atteint 1.400.000 € pour ces deux dernières années. À cela s'ajoute le départ de nombreux agents de la DDASS et de la DDTEFP sans remplacement ni compensation financière. À la MDPH 92, onze postes restent non pourvus à ce jour. Dans le 95, se sont quinze postes qui manquent.
Nous attirons votre attention sur la participation des agents de l'Etat au sein des MDPH et sur le bon fonctionnement de celles-ci. Si ce phénomène prenait de l'ampleur, l'avenir des MDPH serait fortement compromis.

Handicap : une place toujours pas assez respectée !
La loi prévoyant une mise en accessibilité totale des lieux publics aux personnes handicapées d'ici 2015 pose de nombreux défis aux élus. Les dérogations se multiplient pour contourner l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments d'habitation ou de travail.

Le montant mensuel de l'allocation aux adultes handicapés est porté à 696,63 € à compter du 1er avril 2010. Il est porté à 711,95 € à compter du 1er septembre 2010. Il restera donc en dessous du seuil de pauvreté européen qui est à 909 euros.

Nous demandons la création d'un revenu d'existence personnel égal au SMIC pour les personnes en situation de handicap. Nous avons la ferme résolution d'en finir avec cette politique inacceptable de régression des droits des personnes ne situation de handicap qui décourage les initiatives citoyennes.
C'est ensemble que nous pourrons faire valoir nos droits !

Mokrane AIT SI ALI
Représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

APF - SAVS SAMSAH
(1er étage du Bâtiment de la Délégation Départementale)
Tel : 01 41 91 74 80
e-mail : samsah.nanterre@apf.asso.fr
Nos horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi
de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h

Les droits des malades et à la fin de vie

La loi Léonetti créée en 2005 relative aux droits des patients en fin de vie, a pour but de trouver une solution éthique à l'encadrement juridique de la relation médicale entre le médecin et le malade en fin de vie.

Cette loi apporte trois dispositions essentielles à la relation de soins et favorise l'expression de la volonté.
- **Interdiction** de toute **obstination** déraisonnable.
- **Droits** du patient **renforcés**.
- Processus **décisionnel** en cas de patient inconscient ou arrêt des traitements reposant sur deux mots clés : **collégialité** et **transparence** de la **décision.**

Sans prétendre résoudre la multiplicité des cas qui peuvent se présenter, trois cas de figure sont pris en compte par la loi :

Si le patient est conscient et en fin de vie et décide de limiter ou d'arrêter tout traitement, le médecin a deux obligations :
- **respecter** sa **volonté**.
- **sauvegarder** la **dignité** du mourant et assurer la qualité de sa fin de vie, en dispensant des soins palliatifs.

Si le patient est conscient mais n'est pas en fin de vie il peut refuser le traitement. Le médecin, comme le prévoit la loi doit tout mettre en œuvre pour convaincre le patient d'accepter les soins indispensables. Il fallait donc préciser les devoirs des uns et les droits des autres.

Si le patient est inconscient, qu'il soit ou non en fin de vie, la procédure de limitation ou d'arrêt du traitement doit satisfaire trois exigences : le **respect** de la **volonté** individuelle du malade, la **concertation** et la **collégialité** médicale.

Le respect de la volonté individuelle du malade est pris en compte de deux manières :
– si le malade a **antérieurement** désigné une **personne** de **confiance.**
– le malade peut **rédiger des directives anticipées** pour le cas où il serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Celles-ci indiquent ses souhaits relatifs à sa fin de vie. Elles sont révocables à tout moment.
La concertation passe par un dialogue avec la personne de confiance, la famille ou un des proches du malade et l'équipe soignante.

La décision médicale repose sur une procédure collégiale définie par le code de déontologie médicale. Cela signifie :
– qu'il doit y avoir un **collège** de plusieurs médecins.
– que cette décision médicale, précisément pour faire échec à toute décision solitaire, doit être le fruit d'un consensus.

Dans tous les cas la décision finale restera exclusivement une décision médicale. Si la famille s'oppose à la décision médicale les médecins respecteront cette volonté.

Enfin, la proposition de loi a prévu que des **traitements antidouleurs** puissent être administrés au malade en fin de vie, le malade, la personne de confiance, la famille ou à défaut un des proches devant en être informés. En toute hypothèse, les **soins palliatifs** doivent être **prodigués**.

Dr Jean-Paul GOUVERNEUR
Médecin Rééducation Réadaptation

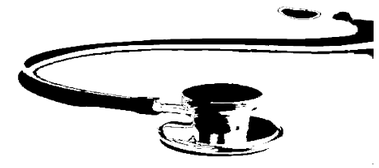

Les sorties et séjours

Séjour à **Center Parcs Normandie** pour faire le plein de **détente** et de **bonne humeur** !

Musée des Arts Premiers au Quai Branly, ou comment la **culture** est une **rencontre** avec **soi-même** et avec **l'autre**…

Denis MEYER
Chargé de mission Développement d'actions intérêts collectifs

Nouveaux Arrivants

James BRANSON
Chargé de mission Cadre de vie
juridique.apf92@yahoo.fr
01.41.91.74.10

Mon rôle au sein de la délégation est d'apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées ou leurs proches.

Je suis également responsable d'organiser des actions de **revendication** au niveau départemental. À ce titre, je suis en charge de la gestion du **groupe « transports »**.

Enfin, j'assiste le Conseil Départemental dans ses fonctions.
Je lui apporte mon **expertise technique** et j'assure le suivi des réunions.

Virginie PETIOT
Chargée de mission communication
petiot.virginie@gmail.com
01.41.91.74.04

Mon rôle au sein de la délégation est la participer à l'élaboration de la stratégie de communication interne et externe.

J'ai commencé par la création d'un **dépliant** pour le **concours** des **Uchroniales,** puis avec la parution de notre **Zoom.**

Mes compétences sont larges, je peux faire de la **confection** de documents, mise en page, organisation d'évènements, relations presse...

Alexandra POLTORAK
Chargée de mission Réseau
chargedemission.apf92@wanadoo.fr
01.41.91.74.04

Mon rôle au sein de la délégation est principalement, de mettre en place, de coordonner et d'animer des groupes relais au sein du département.

Je gère également les demandes de **subventions municipales** aux différentes villes du département.

Je veille à la représentation de l'A.P.F. dans les différents **forums** des **associations** du département.

Pour plus de renseignements, contactez nous, nous serons ravis de vous répondre!

Nous accueillons depuis la rentrée 2009 quatre nouveaux correspondants locaux.
Pour rappel, le correspondant local est la pierre angulaire de l'action de proximité de l'APF 92. Il occupe une position centrale entre le conseil départemental APF 92, les personnes en situation de handicap de la commune (adhérents ou non) et la mairie. Ces quatre nouveaux correspondants ont été nommés par le Conseil départemental qui a donc choisi de leur déléguer son pouvoir de représentation sur leurs communes respectives. Souvent représentant au sein de la commission communale pour l'accessibilité, il ne faut pas hésiter à leur faire part des problèmes d'accessibilité que vous avez pu rencontrer. Les correspondants organisent sur leur territoire différents types d'actions : sensibilisation, opération ressources…etc.
Vous pouvez leur apporter votre aide : l'union fait la force !

Portrait de Bernard Grignon – correspondant de Saint-Cloud

Atteint de la **poliomyélite** à l'âge de 5 ans, **Bernard Grignon** a poursuivi une **carrière** cinématographique en tant que caméraman puis d'expert pour les comptes des compagnies d'assurance pour les risques spéciaux (cinéma, sport…). Après cette carrière active, il a souhaité consacrer son **temps libre** de retraité au **handicap** en s'engageant à **l'APF**.

Portrait de Jean-Marc Ponsot – correspondant de Courbevoie

Jean-Marc Ponsot a exercé pendant de nombreuses années la profession d'architecte, mais également d'expert. Ayant constaté des dysfonctionnements en matière d'accessibilité sur sa commune, il a contacté la délégation. Depuis cette rencontre, s'est développée une collaboration précieuse avec Jean-Marc Ponsot. Ses compétences en matière d'architecture permettent de rechercher des **solutions** à d'épineux **problèmes d'accessibilité.**

Portrait de Claudie Chleq – correspondante de Levallois-Perret

Musicienne de formation et passionnée de musique, Claudie Chlèq mène une carrière de documentaliste au Conservatoire National Supérieur de musique et de danse de Paris(CNSMDP). Elle s'investie depuis une dizaine d'années en tant que bénévole au sein du Cercle Culturel de la Délégation de Paris. Ayant eu l'occasion, plusieurs fois, de «réintégrer» son fauteuil roulant, elle souhaite entre autre, faire **évoluer l'accessibilité** de sa ville de **Levallois-Perret** en étroite **collaboration** avec **Graziella Mayet-Paddeu.**

Portrait de Nabil Ouisti – correspondant de Montrouge

Nabil Ouisti connaît bien l'APF: il travaille à **Access-site** (espace numérique des personnes handicapées), il a été directeur de séjours APF Evasion à de nombreuses reprises. Il a décidé de s'investir un peu plus encore dans la **cause** du **handicap** en essayant de faire avancer les choses dans la commune où il habite: **Montrouge.**

A noter le départ de quatre de nos correspondants : Stéphanie Laddach (Vanves), Alain Breuzard (Bourg-la-Reine), Christiane Dumerat (Chatenay-Malabry) et Simone Vincent (Levallois-Perret). Merci pour le temps qu'ils ont consacré à l'APF durant toutes ces années.
Vous retrouvez tous les coordonnées de vos correspondants sur la quatrième de couverture du Zoom.

Le 27 mars 2010, notre mouvement n'est pas passé inaperçu et nous avons démontré que nous étions plus que jamais mobilisés pour la mise en place d'un véritable revenu d'existence.
Plus de 1500 personnes, adhérents, bénévoles et salariés étaient présents sur le Parvis des Droits de l'Homme de la Place du Trocadéro.
La délégation des Hauts-de-Seine comptait dans ses rangs plus de 150 personnes, sans compter notre Géant «Sarkopio»!

Mokrane et Christiane en pleine confection du géant.

Annick réalisant la jambe du géant

Eric appliqué pour l'écriture des slogans.

Le Concours des Uchroniales

La seconde édition des Uchroniales aura lieu le samedi 02 Octobre 2010 à Cergy. «Les Uchroniales» est un salon de l'imaginaire composé d'artistes ayant dédiés leurs travaux à ce thème (écrivains, poètes, photographes, peintres, dessinateurs...).

A cette occasion nous avons lancé un **concours** ayant cette année pour thème:« **Une machine à remonter le temps** ». Il y a quatre sections principales: Nouvelles, Poésie, Dessin/Peinture et Photos. et trois catégories d'âge: jusqu'à 11 ans, de 11 à 17 ans et 18 ans et plus. Les inscriptions ont débuté le **15 Mars** et se terminent le **25 Juin.** Après un succès certain lors de la première édition, la délégation du 92 et la délégation du 95 ont voulu de nouveau s'associer pour créer un événement toujours plus attractif. Cette collaboration nous promet de beaux moments en perspective.

Retrouvez tous les détails du concours et du salon sur le site: http://uchronies.com/

Virginie PETIOT
Chargée de communication

Ateliers jeunes

Le Groupe Jeunes a été crée le 20 février 2010 il compte aujourd'hui 25 membres. Ce groupe a pour but de favoriser les échanges entre personnes en situation de handicap et personnes valides. Il permet l'**échange**, le partage et la découverte à travers diverses **activités** choisies ensemble par les **adhérents** et **bénévoles**.

Le Groupe Jeunes prévoit d'organiser un évènement par mois, les activités proposées étant :

- Visiter des **musées** ou se rendre à des **expositions.**
- Aller voir une pièce de **théâtre.**
- Assister à un **concert**, une comédie ou un spectacle.
- Sortir en boite de nuit.
- Se rendre au **cinéma.**
- Boire un verre.
- Faire du shopping.
- Participer à des **mini séjours.**

Pour tous renseignements ou adhésion, contactez Malika OUZAGOUR au 01.41.91.74.02.

Benjamin CADRANEL
Bénévole référent du Groupe Jeunes

Les ateliers culturels

Création d'un atelier de modélisme (jour et horaire à définir).
Pour toute inscription, merci de contacter **Denis** au **01.41.91.74.05**.

Changement d'horaires :

L'**atelier cinéma / débat** a désormais lieu le **lundi** de **14h00** à **17h00**.
L'**atelier poterie** a décalé son horaire, il sera désormais animé de **13h30** à **15h30**.

Le corps, l'imagination et les expressions se libèrent à l'atelier Danse / Théâtre.

Concentration des artistes dans une ambiance décontractée à l'atelier arts plastiques.

Découverte de l'art photographique à travers l'œil de chaque participant.

APF 92 réunie pour manifester

NI PAUVRE NI SOUMIS

L'équipe du SAVS- SAMSAH en force pour crier nos slogans.

NI PAUVRE NI SOUMIS

Merci à Philippe ETRE pour ses photos!

SOS A LA POMPE!

D'ici quelques années, voir quelques mois, il n'y aura plus de main-d'œuvre dans les structures fondamentales, telles que les stations services et les banques.

A l'heure actuelle, nous pouvons voir qu'il y a de **moins** en moins de personnes dans les stations services afin de **servir** les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Ce problème est **grandissant** puisque les **systèmes de paiements** par cartes bancaires sont **très hauts**, que les **chèques** et les **espèces** ne peuvent être remis, **faute** de **personne** présente dans les stations. Ce problème de règlement et l'automatisation du service empêche l'accès aux pompes pour les personnes non valides. Les **boutons d'appels**, dans les stations services, s'ils existent, ne sont **pas** toujours **accessibles.**

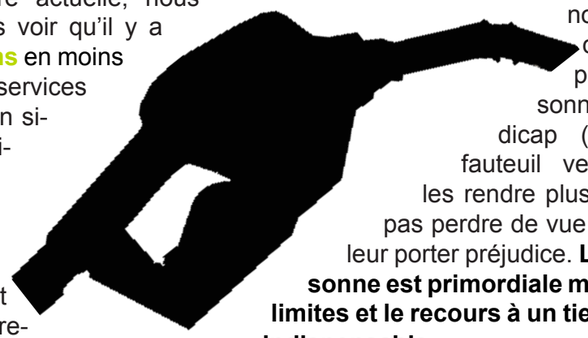

Les banques sont aussi victimes de cette suppression d'employés, qui privent les personnes handicapées des droits d'accès à leurs comptes bancaires.

Si les avancées technologiques permettent d'améliorer certains aspects de la vie des personnes en situation de handicap (système domestique, fauteuil verticalisateur…) et de les rendre plus autonomes, il ne faut pas perdre de vue qu'elles peuvent aussi leur porter préjudice. **L'autonomie de la personne est primordiale mais elle peut avoir ses limites et le recours à un tiers peut alors s'avérer indispensable…**

Ghyslaine DRECOURT
Adhérente et bénévole

EN BREF

Parution d'une étude sur le handicap dans les Hauts-de-Seine.

L'INSEE en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine a réalisé une enquête sur un échantillon de 1892 ménages. Il en ressort que **1.3%** des alto-séquanais de moins de 60 ans vivent une **situation** de **handicap** ou d'incapacité à la fois reconnue administrativement, ressentie par eux-mêmes et identifiée à travers les aides humaines ou techniques. Mais **3.8%** des habitants du 92 de moins de 60 ans considèrent avoir un handicap (appréciation personnelle) et **18.6%** pour les **plus** de **60 ans**.

Pour consulter tous les résultats de l'enquête :
http://www.hauts-de-seine.net/solidarites/

Contravention de civisme:

L'association **Handimobility** a lancé une initiative intéressante, une contravention de civisme destinée à **sensibiliser** les charmants conducteurs qui se garent illégalement sur les places GIG-GIC.

Plus d'infos :
www.handimobility.org

Le PAM 92

Le PAM 92 s'est enfin mis en place en février dernier, ce que nous saluons après 4 ans de revendication à ce sujet. Il faut rester vigilant sur la qualité du service rendu. Nous vous invitons donc à nous faire part de vos observations ou insatisfactions par écrit à la délégation ou par mail à James Branson:
juridique.apf92@yahoo.fr
Ou directement au PAM par tél au 0810.810.92, par internet:
pam92@keolis.com

Rejoignez l'APF en adhérant et en vous abonnant au magazine Faire Face. Un an à l'APF: 25 euros
Un an à Faire Face: 31 euros
Pour les jeunes âgés **18 à 25 ans**, l'adhésion est **gratuite** la 1ère année et l'abonnement à **Faire Face** est au prix exclusif de **5 euros.**

La mise en accessibilité des transports publics

Palette de bus qui ne se déploie pas, RER inaccessibles,…le quotidien des personnes à mobilité réduite dans les transports en commun n'est pas franchement rose !

Pourtant des efforts sont faits, et la mise en **accessibilité** des transports publics avance peu à peu. La loi du 11 février 2005 impose en effet une mise en accessibilité des services de transport collectif d'**ici 2015**. Les autorités organisatrices des transports se sont donc mises en ordre de marche pour essayer de respecter cette échéance.

Les bus : des avancées

Dans le 92, on compte 34 lignes de bus accessibles. Pour rappel, une ligne est déclarée accessible lorsqu'au minimum **70%** de ces arrêts sont accessibles (trottoirs à la bonne hauteur pour déploiement de la palette, aménagement abris bus et voirie proche) et lorsque le matériel roulant est équipé. Il arrive donc que certains arrêts ne soient pas accessibles alors que la ligne soit déclarée comme. La mise en accessibilité avance donc à mesure que les communes prennent leurs responsabilités en la matière : c'est à elles, lorsqu'il s'agit de voirie communale, de mettre aux normes les points d'arrêt. Le **Conseil général** a, quant à lui, lancé un marché de maitrise d'œuvre et de travaux pour la mise en accessibilité de tous les points d'arrêt situés sur la voirie départementale, qui permettra une mise aux normes avant 2015.

Le réseau RER & transilien

L'utilisation du réseau RER et transilien ne satisfait pas aux conditions d'autonomie de la personne que nous défendons avec force : le passage du quai à la rame ne peut se faire sans l'aide d'un agent. Mais encore faut-il que les gares soient accessibles, ce qui est loin d'être le cas. Restent deux gares non accessibles dans le 92 sur les lignes de **RER A et B** : Nanterre Université et Croix de Bernie. Les gares **RER C et SCNF-transilien** sont encore nombreuses à ne pas pouvoir accueillir des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

Le tramway : le transport autonome !

Le tramway est sans doute le mode de transport qui répond le mieux à nos attentes, notamment en matière d'autonomie de la personne. Dans les Hauts-de-Seine, on dénombre une ligne de tramway : **la ligne 2**, qui a été prolongée jusqu'à la porte de Versailles et le sera au Nord jusqu'à Bezons en 2011. **A noter quand même que la lacune entre le quai et le tram.**

Les 34 lignes de bus accessibles dans le 92

39, 43, 52, 53, 54, 58, 66, 68, 72, 73, 74, 82, 89, 93, 94, 144, 157, 158, 166, 167, 171, 176, 177, 191, 244, 275, 276, 278, 360, 367, 394, 559 (Nanterre), 571 (Boulogne), 574 (Clichy).

Attention !

L'ensemble des lignes de bus parisiennes ont été déclarées accessibles à la fin de l'année 2009. Pour autant, certaines lignes déclarées accessibles n'ont aucun point d'arrêt accessible dans les Hauts-de-Seine. C'est le cas par exemple des lignes 52 et 72 qui traversent Boulogne. Pour vous aider dans vos transports :INFOMOBI service dédié à l'information des voyageurs en situation de handicap – 0810 64 64 64 – www.infomobi.com

Faites nous part de vos insatisfactions !

Vous utilisez quotidiennement ou ponctuellement les transports en commun et vous avez constaté des dysfonctionnements. N'hésitez pas à nous faire part de ces problèmes rencontrés : tous vos témoignages permettront d'appuyer nos revendications auprès des autorités en charge des transports. Vous trouverez joint à votre zoom, une fiche à remplir et à nous renvoyer si vous souhaitez témoigner (fiche téléchargeable sur le blog également).